

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2023, À 19 H 00, AU 286 RUE
DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère

Absence : Madame Mireille Pineault, conseillère.

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

**RESOLUTION
2023-285**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Compte à payer au 31 août 2023;**
- 4. Délégation à la Grande Conférence en Tourisme Durable;**
- 5. Demande de financement de fonctionnement de la Compagnie de Danse Bourask;**
- 6. Ferme Hovington-Nouvelle proposition de bail avec la MRC Haute-Côte-Nord;**
- 7. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);**
- 8. Période de questions (portant uniquement sur la séance);**
- 9. Fermeture de la séance.**

**RESOLUTION
2023-286**

COMPTES À PAYER - AOÛT 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 283 059,67 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 août 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par le conseil;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2023-287**

DÉLÉGATION À LA GRANDE CONFÉRENCE EN TOURISME DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation a assisté à la Grande Conférence en Tourisme durable présentée par Hydro-Québec qui se tiendra à Sept-Îles le 19 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de déléguer une personne à participer à cette conférence en tourisme durable;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil délègue Madame Marie-France Bélanger, directrice du développement, à assister à la Grande conférence en Tourisme Durable, qui se tiendra à Sept-Îles le 19 octobre 2023 et que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour soient défrayés par la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION
2023-288**

DEMANDE DE FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMPAGNIE DE DANSE BOURASK

CONSIDÉRANT QUE le 6 septembre 2023, a reçu une lettre de madame Jeni Sheldon, présidente de Bourask, compagnie de danse, sollicitant une aide financière de 500,00\$ pour la réalisation de l'évènement La grande Marée Danse pour la tenue de la 5 ième Édition qui se tiendra les 3, 4 et 5 novembre prochain;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(3 POUR 2 CONTRE)**

QUE le conseil accepte d'octroyer une aide financière 500\$ à Bourask, compagnie de danse pour la réalisation de l'évènement La grande Marée Danse pour la tenue de la 5 ième Édition qui se tiendra les 3, 4 et 5 novembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 09 heures, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs

questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

Aucune question n'est posée par le public.

La période de questions s'est terminée à 19 h 09.

**RESOLUTION
2023-289**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 09 heures.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 02

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien